

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1251

**Artikel:** Oui à la ville : oui au pont  
**Autor:** Marco, Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025356>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POINT DE VUE

# Oui à la ville, oui au pont

(*réd.*) Daniel Marco, animateur du mouvement «500 mètres de ville en plus», voit dans la réalisation d'un pont sur la rade la possibilité de rééquilibrer le développement urbain sur la rive gauche du lac, malgré l'absence de volonté urbanistique des partisans de la traversée.

La traversée de la rade anime le débat public. Le signe est positif dans la mesure où les problèmes liés à l'espace occupent la scène politique, alors que la crise économique focalise exclusivement l'attention sur la question du temps, le temps du travail notamment. Malheureusement, il faut relever la pauvreté de l'argumentation, figée dans des positions partisans.

## Pauvre argumentation

Les promoteurs de la traversée restent empêtrés dans les contradictions. Entichés de modernité, ils ont oublié d'intégrer la traversée dans un projet global pour la ville, projet seul à même de justifier l'enjambement de la rade. Ne leur reste plus dès lors que de maigres raisons liées aux transports, d'abord privés, et au sursaut nécessaire pour sortir Genève de la crise.

En face, les opposants manient un vocabulaire emphatique et un style incantatoire. Le

projet est «intolérable», «destructeur», «catastrophique», «mégalomane». Pour le comité «Sauvons la rade», le pont est un «ouvrage aux dimensions monstrueuses». Cette référence à l'animalité renvoie au conte *La Belle et la Bête* et à ses connotations infantiles. Si les enfants acceptent que la Belle et la Bête se fondent dans un délicieux compromis, qu'en est-il des adultes? La défense de la virginité (de la rade) constitue-t-elle la revanche de l'impuissance (politique)?

«Il est triste de constater que notre dépendance à l'égard de la voiture puisse provoquer de tels égarements», poursuit le comité qui se pose en défenseur de l'environnement contre la société humaine. Peu ou prou adeptes de la croissance zéro, les adversaires de la traversée refusent une Genève de 800 000 habitants. Oubliant que la croissance zéro est déjà réalité

Cette position malthusienne refuse le dé-



*base du plan directeur dressé par la Commission d'urbanisme et présenté au public en avril 1963. Or ce développement est-il favorable et sera-t-il réalisable?*

## Fragilité du plan directeur

*Le principe de base ayant servi à l'établissement du plan directeur pour une population de 700 000 habitants est de rétablir l'équilibre du développement de l'agglomération de chaque côté du lac – alors qu'elle a plutôt tendance à s'étendre dans la direction du sud-ouest – d'une façon radio-concentrique. Nous pensons que les arguments soutenant cette hypothèse sont fragiles, à cause de la faiblesse de l'appareil législatif qui devrait permettre d'assurer le développement tel qu'il est prévu par le plan directeur.*

*A ce sujet, il est bon de rappeler l'une des rares études d'urbanisme entreprises à Genève: «Rapport général de la Commission d'études pour le développement de Genève», 1948, par un groupe mandaté par le Département des travaux publics.*

*Les prévisions et le plan directeur recommandé par ce rapport sont devenus très rapidement caducs et, vingt-cinq ans après, la réalité est tout autre que ce qu'il avait prévu. Exemples: capacité maximum du canton: 300 000 habitants alors qu'actuellement on parle de 800 000; restructuration des quartiers existants alors qu'on a continué à reconstruire sur les données urbanistiques de 1850; extension de la zone urbaine dans les quartiers de Champel et Malagnou alors que ces quartiers sont toujours des quartiers de villas; création d'une cité satellite à Peney près de la voie fluviale, cité qui*

*n'existe toujours pas; etc. Et quel est l'urbaniste qui aurait pu prévoir la création de la cité satellite de Meyrin cinq ou dix ans à l'avance?*

## Divers développements possibles

*Le développement radio-concentrique de la ville est une possibilité. Mais il en est d'autres que l'on ne peut écarter a priori. Pourquoi Genève ne se développerait-elle pas uniquement sur la rive gauche du lac, à Cologny et Collonges-Bellerive? Pourquoi ne pourrait-on pas concentrer les nouveaux développements en une cité satellite dans la région de Jussy et de Russin? Pourquoi pas un développement en fuseaux ou en croix ou linéaire dans la région sud-ouest?*

*En fait, ces problèmes ne sont pas posés parce qu'ils ne sont pas sérieusement étudiés et ils ne sont pas sérieusement étudiés parce que les solutions que l'on trouverait théoriquement ne pourraient pas, il faut bien le dire, être réalisées. Deux chiffres sont significatifs. La commission d'urbanisme a mis environ un an pour établir un plan directeur qui sera valable pour 800 000 habitants, prétendument jusqu'à l'an 2000, plan qui représentera, lorsqu'on passera à l'exécution, un montant global d'investissements dans les constructions d'environ 30 milliards, et l'on a mis un an aussi pour étudier la traversée de la rade qui représente un investissement cent fois plus faible, 140 à 200 millions).*

*Les études théoriques à grande échelles sont rapidement menées parce qu'on connaît leur fragilité inévitable. Et toute l'attention est concentrée alors sur les problèmes de circulation qui s'imposent comme immédiatement impériaux. ■*

(DPN° 12 du 7 mai 1964)



veloppement, et lorsque développement il y a, elle s'abstient de le traiter. Lors de son dernier congrès, le parti socialiste genevois n'est pas entré en matière sur la troisième question posée aux citoyennes et aux citoyens: au cas où les deux projets – pont et tunnel – sont acceptés, lequel des deux a votre préférence? On ne choisit pas entre la peste et le choléra.

### Mythe passéiste

Partisans et adversaires de la traversée partagent le même refus de la ville, la peur de la ville qui s'alimente au mythe de la ruralité helvétique. Ne pas prendre en compte le développement urbain inévitablement induit par un pont, c'est ignorer la ville. Se cramponner à l'aspect actuel de la rade, paysage urbain créé par la Genève bancaire et touristique du siècle passé et non environnement naturel, c'est cristalliser toutes les peurs à

l'égard de la ville au nom d'une campagne idéalisée.

Refuser de jeter un pont sur le Petit Lac, tout comme s'abstenir d'intégrer le projet dans un plan urbanistique, c'est méconnaître le génie propre de Genève, une ville autour de l'eau, rivière (l'Arve), fleuve (le Rhône), lac, une ville de rives, de ponts, de ports. C'est poursuivre le développement de cette ville dans la cuvette des brumes et des brouillards le long de l'autoroute de contournement. Alors qu'il serait souhaitable de diriger l'extension de l'agglomération vers les pentes douces qui entourent le Petit Lac.

La ville n'est ni une addition d'immeubles reliés par un réseau de transports publics, comme le pense la gauche, ni un jeu de Monopoly comme le souhaite la droite.

Si Paris valait une messe, Genève vaut bien un pont. ■

Daniel Marco

VAUD – FORMATION DES MAÎTRES –

## Un projet chewing-gum

*Les futures Hautes écoles pédagogiques vont se mettre en place. Premier constat: dans le domaine de la formation des maîtres, contrairement aux HES, il n'y aura pas de HEP romande. 2<sup>e</sup> constat: les pressions politiques poussent au plus petit dénominateur commun. Analyse du projet vaudois, en consultation jusqu'à fin avril.*

### REPÈRES

Thèses relatives à la promotion des Hautes Écoles Pédagogiques, CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dossier 24, Berne 1993.

### UN TRAIN DE RÉFORMES

La loi en consultation s'inscrit dans la réforme EVM (Ecole vaudoise en mutation), elle est tributaire de la nouvelle Ordonnance sur les maturités (les première maturités nouvelles seront délivrées en 2003 au plus tard) et tend à jeter les bases d'un système de formation de niveau tertiaire pour les futurs enseignants, que la plupart des pays européens connaissent déjà.

(vb) Le calendrier est serré: un mois et demi de mise en consultation pour l'avant-projet de Loi sur la Haute école pédagogique vaudoise (HEP-VD). On est pressé. Le canton n'avait encore aucune base légale concernant la formation des maîtres! Il aura donc fallu la Loi sur la HEP pour la formaliser, des classes enfantines aux secondaires, et pour pousser à une coordination intercantonale. Les diplômes romands doivent en effet s'inscrire dans un Accord intercantonal de reconnaissance mutuelle. Mais si les diplômes permettront d'enseigner dans les autres cantons, les voies de formation resteront tributaires des traditions pédagogiques et historiques cantonales. Trois cantons proches parviennent pourtant à se concerter sur une HEP commune: Berne, Jura, Neuchâtel (d'ores et déjà Bejune), Fribourg et Valais vont peut-être s'unir. Quant à Genève, le canton le plus près des desseins eurocompatibles, il possède un système de formation extrêmement exigeant, où même les maîtres primaires vont se former à l'Université.

Le métier d'enseignant voit son niveau s'élever partout, c'est là d'ailleurs le constat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dont les 24 *Thèses sur les HEP* (voir marge) constituent le canevas de base de ce type de haute école. Les HEP sont en quelque sorte une appellation contrôlée. Il s'agira de regrouper les Centres de formation existants, parfois même on

bricolera, économies budgétaires exigent. Dans le canton de Vaud, si l'on se réfère au système de formation actuelle, on voit que les quelques nouveautés inscrites dans le projet de loi ne font pas une révolution, mais il y a tellement de contraintes! D'ores et déjà les syndicats d'enseignants regroupant la profession des maîtres d'enfantine aux maîtres de gymnase, et qui se plaignent de n'avoir pas été consultés lors de l'élaboration du projet, ne le trouvent pas assez audacieux ou même s'opposent à certaines de ses modalités.

### Malléable

Plutôt timoré, effectivement, le texte de loi semble avoir été rédigé pour ne pas heurter les tenants de la tradition, qui attrapent des boutons chaque fois qu'on parle de réformer l'école vaudoise. Echaudés par l'expérience de 1991 (le Grand Conseil refusait d'entrer en matière sur le projet de Loi sur la formation des maîtres), les concepteurs ont dû se dire: on n'est jamais trop prudents. Seul espoir pour ceux qui voulaient aller plus loin, le flou qui émane de l'avant-projet lui permettra d'évoluer, grâce aux règlements d'application.

Les pères de la future loi (directeurs d'établissements de formation et le chef du service de l'enseignement secondaire supérieur/DIP) se défendent d'une absence de regard

